

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande d'approbation du contrat de service de transport d'électricité entre Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur) et la Société en Commandite Hydroélectrique Manicouagan/Manicouagan Power Limited Partnership (la SCHM).
(Dossier R-3829-2012)*

Objet de la demande

Le Transporteur et la SCHM ont déposé, le 30 novembre 2012, une demande d'approbation du contrat de service de transport d'électricité conclu entre elles.

En date du 18 janvier 2010, le Transporteur présentait à la SCHM une demande de service de transport d'électricité pour répondre aux besoins en charge d'Hydro-Québec Distribution.

Le Transporteur et la SCHM ont convenu des termes d'un contrat de service de transport d'électricité, copie dudit contrat étant soumis sous pli confidentiel pour approbation par la Régie.

La demande est soumise aux termes de l'article 85.15 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier mais les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie et aux parties, au plus tard le **19 décembre 2012 à 12 h**. Les parties pourront répondre à ces observations au plus tard le **7 janvier 2013 à 12 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

